



Conseil municipal N° 02/2024 du 13 février 2024
Convocation en date du : 06/02/2024
Affichée le : 07/02/2024
PV DE SEANCE

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTHOMIEU Stéphane	X						
BAISE-GROGNET Elisabeth	X						
LAISSARD Jean-Louis	X						
LANTENOIS Myriam	X						
LEQUEUE Olivier	X						
MORLOT Michel	X						
MOUREAU Fernanda	X						
NAVEAU Vincent	X						
ODET Hervé	X						
PAQUIER Martine	X				X	BERTHOMIEU Stéphane	13/02/2024
PETIT Cyrielle	X						
RIBAUT Jean-Pierre	X						
ROGNARD Isabelle	X				X	PETIT Cyrielle	13/02/2024
TOMAS Sandrine	X						
VIRET Pierre	X				X	MOUREAU Fernanda	09/02/2024

Public : Michel GIRARD (Le Progrès)

- Approbation du Procès-Verbal du 09/01/2024
- Vidéo protection : demande de subvention auprès de la Région (Délibération)
- Vidéo protection : demande de subvention auprès du Département de l'Ain (Délibération)
- Approbation d'une convention d'occupation du domaine public avec la société LA MANUFACTURE DES PAINS (Délibération)
- Approbation de l'étendue du régime indemnitaire RIFSEEP aux agents contractuels (Délibération)
- Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance après avoir vérifié que le quorum était atteint.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h03 par Monsieur le Maire.

Madame Elisabeth BAISE-GROGNET a été nommée secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09/01/2024

Le procès-verbal n°01/2024 de la séance du 09 janvier 2024, soumis au vote est **adopté à l'unanimité** et sera publié sur le site de la Commune (une version papier est consultable en mairie).

- DELIBERATION 2024 02 003

OBJET : Vidéo protection – Demande de subvention auprès de la Région

Face à la recrudescence d'actes de vandalismes et face au nombre croissant de cambriolages, la commune souhaite équiper les entrées de village et les accès routiers vers divers bâtiments communaux de caméras de vidéo protection.

Etant sur un axe stratégique entre le département du Rhône et le secteur de la Dombes, cette installation permettrait aux services de la police et de la gendarmerie de résoudre des enquêtes judiciaires.

Le projet a été étudié et validé avec les référents sureté de la gendarmerie nationale du groupement de Bourg en Bresse.

La démarche d'autorisation d'installer un système de vidéo protection auprès de la préfecture de l'Ain a été réalisée et acceptée.

La commune sollicite la Région pour son accord d'octroi de subvention en vue de réaliser ce projet. Depuis 2016, la Région accompagne les communes dans la démarche de sécurisation de leur territoire. La Région a défini 3 dispositifs de champs d'intervention. Les aides à l'installation de systèmes de vidéo protection sur les espaces publics, à l'acquisition d'équipements et pour la création, rénovation et extension des lieux abritant des forces de l'ordre sont à présent mobilisables.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de mise en place du système de vidéo protection	46 845	56 214	Département de l'Ain	30%	14 053
			Région Rhône Alpes	50%	23 422
			Autofinancement	20%	9 370
			TOTAL	100%	46 845

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région, **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue des autres financeurs, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

- DELIBERATION 2024 02 004

OBJET : Vidéo protection – Demande de subvention auprès du Département de l'Ain

Le projet de mise en place d'un système de vidéo protection défini dans la délibération ci-dessus sera présenté au Département en vue d'obtention d'une subvention.

Après lecture du plan de financement, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Département de l'Ain, **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue des autres financeurs, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient être réalisés pour la fin juin, l'implantation de 9 caméras dont 3 placées aux 3 entrées du village, détectant les plaques et la baie de brassage sera installée dans un endroit sécurisé.

- DELIBERATION 2024 02 005

OBJET : Approbation d'une convention d'occupation du domaine public avec la SARL LA MANUFACTURE DES PAINS

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 la commune avait signé une convention avec la société AIN PAIN DISTRIB en vue de placer un distributeur de pain frais sur la place du silo. Cette société a souhaité cesser son activité en janvier 2024.

La SARL LA MANUFACTURE DES PAINS représentée par son gérant Monsieur William PIOTTON s'est proposée pour reprendre l'activité du distributeur, le 15 février 2024.

La convention ci-jointe est proposée en vue d'octroyer le droit à la société précitée d'exercer son activité de dépôt de pain et de viennoiseries frais dans le distributeur de la place du silo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité**, **ACCEPTÉ** la convention d'occupation du domaine public par la SARL LA MANUFACTURE DES PAINS, **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire informe qu'il retire la délibération sur l'approbation de l'étendue du régime indemnitaire RIFSEEP aux agents contractuels. Cette délibération sera reportée car un passage préalable au Comité Social Territorial est obligatoire compte-tenu d'une proposition élargie aux agents contractuels et d'une étude approfondie sur l'attribution du Complément Indemnitaire Annuel.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Agents :**

- Un adjoint d'animation qui travaille à l'école et à la cantine a réussi son concours d'ATSEM ; elle sera nommée sur ce grade dès que le poste sera créé au tableau des emplois.

- **Matériel :**

- Le nouveau camion, Ford datant de 2019 et 91 000 km au compteur, aura un flochage avec le logo de la commune. L'assurance du camion est tous risques pour l'instant et s'élève à 1150 €. L'ancien camion a été repris par le garage pour 500 €.

- **CMJ :**

- Le 5 juillet un film choisi par le CMJ « King » sera diffusé en plein air derrière la salle des fêtes.

- **Arbres :**

- Le tilleul situé devant la future cantine et le chêne devant la salle polyvalente, tous deux malades, seront abattus pour raison de sécurité ;
- 2 arbres sont à tailler aux Pagères : 2 devis sont à l'étude et 1 arbre doit être abattu également.
- Au niveau du colombarium il est décidé de planter : 4 jasmins, 3 cyprès, 1 chêne vert, 1 néflier, 5 lauriers du Caucase courant semaine 8.
- Dans le cadre du marathon de la biodiversité, 100 m de haies sont à planter en continu et la prise en charge serait de 96 %. Cette haie est proposée entre le cimetière et la maison médicale. Si l'endroit est accepté, un accord de principe est donné.

- **Voirie :**

- La réfection de la route du vieux chêne est possible car le schéma directeur ne prévoit plus de réseau séparatif. Un enrobé pourra être réalisé.

- L'agence de voirie a été reçue. Pour les lotissements Le ruisseau, le petit pont et le village, les chicanes ne sécurisent pas les sorties.

L'étude d'implantation de feux à micro-régulation au nombre de 5 est à l'étude : 1 de chaque côté de la route départementale et 3 à la sortie des lotissements.

Une subvention au titre de la Prévention routière peut être possible.

Un accord de principe est donné.

- **Lotissement le ruisseau :**

Monsieur le Maire signera l'acte de rétrocession de la voirie le 27 février chez le notaire. Le réseau d'assainissement appartient à la Communauté de Communes.

- **Adresses des habitants de lotissement :**

Certains habitants des nouveaux lotissements interpellent sur l'absence d'adresse postale. Les adresses postales se déclinent comme suit : Lotissement.... N° de parcelle et par exemple pour le lotissement le petit pont, rajouter « route d'Ambérieux en Dombes ».

- **Salle polyvalente :**

Michel Morlot rappelle qu'avec la Communauté de Communes un service Econome de flux est en place avec l'ALEC 01. La priorité est donnée pour la salle polyvalente. Une simulation de travaux est en attente. L'Agence 01 suit les diagnostics avec l'ALEC 01 : amiante, mur et toiture, mesures d'empoussièrement...

La subvention accordée par la Région s'élève à 85 000 €. Après ces études, le dossier pourra être transmis.

- **Cantine :**

Une 2^{ème} étude de sol est à entreprendre, exigence des assureurs du bureau d'études. Le bâtiment serait livré en juin 2025.

- **Eglise et cimetière :**

Elisabeth METRAL GROGNET informe qu'un devis a été demandé pour des travaux de revalorisation des 3 portes de l'église et des 2 bancs situés derrière le monument aux morts pour un montant approximatif de 1 000 €.

Le devis pour la réfection de l'allée centrale du cimetière est signé pour 1 271 €.

- **Mairie :**

Les blocs de climatisation seront déplacés de l'ancien commerce à la mairie. Un devis a été établi pour 2 500 € et le transfert pourrait intervenir prochainement.

- **Comité de suivi UKOBA :**

L'association des riverains a été dissoute mais il faut 1 représentant. Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Paul Chevrel en qualité de titulaire a été retenu par la Préfecture. Il faut lui adjoindre un suppléant, qu'il convient de trouver.

- **Energies renouvelables :**

Jean-Pierre Ribault informe que l'avis des communes est urgent pour définir des zones possibles pour implanter des matériels : des panneaux solaires (chauffage thermique), des panneaux photovoltaïques, de la géothermie, de la méthanisation et des éoliennes (ces dernières étant refusées par le SCOT).

Une réunion publique pourrait être organisée.

La délibération de la commune serait envoyée à la Communauté de Communes, celle-ci délibérerait au nom de toutes les communes et son avis global transmis au SCOT.

- **Bénévoles de la commune (fleurissement, décorations de fin d'année, bibliothèque) :**

Les bénévoles seront reçus autour d'un café pour les remercier de leur investissement auprès de la commune. La commission sociale organise ce petit déjeuner.

- **Association Thurigones :**

L'association a été dissoute et le service de la garderie repris par la commune en septembre 2023. Suite aux événements COVID, l'association se retrouve en difficultés auprès de l'URSSAF à qui elle doit encore 2 000 €. Monsieur le Maire ne souhaite pas que les dirigeants de l'association soient personnellement mis en cause et se renseigne auprès de l'URSSAF pour trouver une solution.

- **Comité des fêtes :**

Jean-Louis LAISSARD annonce que le comité des fêtes a élu un nouveau Président, Monsieur Jean-Baptiste DROC, et annonce qu'un concours de pétanque sera organisé le 4 mai, les feux de la St Jean le 22 juin, la soirée d'automne le 16 novembre et les illuminations le vendredi 6 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

**La Secrétaire de séance,
Elisabeth METRAL GROGNET**

Lue et approuvé



**Le Maire,
Stéphane BERTHOMIEU**

